



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 3 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le trois juillet, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 26
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 26 juin 2020

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Laurent JOLLY, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Nora BENACHOUR, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Maël DIONG, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Delphine GUY, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Anne-Cécile MERCIER, Benoît COQUAND et Laetitia NATIVELLE.

Absents excusés :

Claude FLEURY, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Michel PIRES, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h20

Secrétaire : Maël DIONG

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DL.20.066 - Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) – Abattement exceptionnel au titre de l'année 2020

Magalie PIAT expose :

En 2012, la commune d'Ingré a instauré la taxe sur la publicité extérieure (TLPE) et révisé avant le premier juillet de chaque année les tarifs applicables l'année suivante. Ainsi le conseil municipal a adopté le 25 juin 2019 les tarifs applicables au titre de l'année 2020.

Or les entreprises et les commerces sont lourdement affectés par la pandémie de covid-19. Pour épauler ces forces vives face à la crise sanitaire et aux difficultés économiques qui en découlent, le gouvernement a adopté une pluralité de mesures prises sur le fondement de l'article 11 de la Loi 2020—290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Parmi elles, l'ordonnance n°2020-460 du 22 avril 2020 et notamment son article 16, donne la possibilité aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale ayant instauré la TLPE avant le 1^{er} juillet 2019, d'adopter par délibération avant le 1^{er} septembre 2020, un abattement exceptionnel compris entre 10 et 100% sur la taxe due pour l'année 2020. Il est précisé que le taux de l'abattement doit être le même pour toutes les entreprises redevables de la TLPE.

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la Loi n°2008-776 du 4 août 2008 instaurant la TLPE,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 juin 2019 fixant les tarifs de la TLPE au titre de l'année 2020,
- Vu l'ordonnance n°2020-460 du 22 avril 2020 portant diverses mesures prises pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Afin de soutenir les entreprises et commerces d'Ingré dans ce contexte difficile, après présentation en commission générale du 19 juin 2020, il est donc proposé au Conseil Municipal, en application des dispositions précitées, d'approuver un abattement de 25% applicable au montant de la TLPE due pour chaque redevable au titre de cette année 2020.

Après débats et délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **08 JUIL, 2020**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **08 JUIL, 2020**

Publication le : **08 JUIL, 2020**
Notification le : **08 JUIL, 2020**



Le Maire

Christian DUMAS

Acte à classer

DL-20-066

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2020-07-08T16-21-55.00 (MI224123727)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20200703-DL-20-066-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) - ab
exceptionnel au titre de l'année 2020

Date de décision : 03/07/2020



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.2. Fiscalité

Acte : DL.20.066-ADT-taxe local sur la
publicité extérieure - TLPE -
abattement exceptionnel au titre de
l'année 2020.PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 08/07/20 à 16:21

Par LE TUMELIN Sylvie

Transmis

Date 08/07/20 à 16:21

Par LE TUMELIN Sylvie

Accusé de réception

Date 08/07/20 à 16:28